



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

78270

12 bis, rue des écoles

☎ 09.81.41.65.90

Délibérations du conseil Municipal du lundi 3 avril 2023 à la mairie à 19h

Le treize mars deux-mille-vingt-trois, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Gérard Solaro, Maire.

Présents :

M. le Maire Gérard Solaro

Les Conseillers Municipaux : M. Patrick Hérouin (adjoint au maire), Mme Laetitia Bouin, Mme Clara Momencau, Mme Sylvie Michanol, Mme Nadine Viers, M. Ramzi Ben Mansour, M. Olivier Fouquereau et M. Arnaud Thomas

Absent excusé : M. Ramzi Ben Mansour qui donne pouvoirs à Mme Nadine Viers, M. Sylvain Cosnier qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin

Mme Nadine Viers est désignée secrétaire de séance

1. Subvention association de chasse

Monsieur le Maire dit que l'association de chasse de Gommecourt Clachalozé sollicite une subvention. M. Fouquereau du fait qu'il soit Président de la société de chasse est invité à ne pas participer au vote et sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 300€.

M. Fouquereau revient dans la salle du conseil.

2. Aire de jeux

Monsieur le Maire dit qu'il y a une modification à apporter à la délibération concernant l'aire de jeux et la demande de DETR.

Les devis ont été actualisés avec le revêtement de sol selon les montant suivant :

Aire de jeux : société TRANSALP pour un montant de 18 725.99€ HT

Revêtement de sol : société FLEXSPORT France pour un montant de 2 820.83€ HT

Soit un total de 21 546.82€ soit une plus-value de 2 346€ HT par rapport au montant initial de 19 200.36€ HT. Si on enlève la subvention de 30% de la DETR, il reste 1 642.46€ HT ce qui fait 1 970.92€.

Monsieur le Maire dit que le projet peut-être financé via la DETR.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « aménagement d'une aire de jeux »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2023, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 2 pouvoirs

Approuve l'avant-projet de l'aménagement d'une aire de jeux pour un montant de 21 546.82€ euros hors taxes (HT) soit 25 856.19 euros toute taxe comprise (TTC),

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2023,

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR 6 464€

Commune 15 082.82€

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2181 section d'investissement Autorise le maire ou le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

3. Vote des taux communaux 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont deux pouvoirs,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023

Les taux pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

Taxe Foncière des propriétés Bâties :	25.40%
Taxe Foncière des propriétés Non Bâties :	43.48%
Taxe d'Habitation :	6.91%

3. Vote du budget 2023

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité dont deux pouvoirs d'adopter le budget unique 2023 de la commune de Gommecourt comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u> :	Chapitre 023 :	195 449.52€
	Chapitre 042 :	558.00€
	Chapitre 011 :	164 678.00€
	Chapitre 012 :	259 300.00€
	Chapitre 65 :	72 701.45€
	Chapitre 66 :	8 001.95€
	Chapitre 67 :	200.00€
	Chapitre 68 :	111.82€

Soit un total de 701 000.74 €

<u>RECETTES</u> :	Chapitre 70 :	20 000.00€
	Chapitre 73 :	52 341.10€
	Chapitre 731 :	246 521.00€
	Chapitre 74 :	48 946.99€
	Chapitre 002 :	333 191.65€

Soit un total de 701 000.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>DEPENSES</u> : Chapitre 001 :	29 721.56€
Chapitre 16 :	45 508.72€
Chapitre 20 :	15 224.35€
Chapitre 21 :	725 021.19€
Soit un total de	815 475.82 €
Auquel s'ajoutent les RAR	226 799.00 €
TOTAL GENERAL	1 042 274.82€

<u>RECETTES</u> : Chapitre 10 :	16 457.30€
Chapitre 13 :	454 193.00€
Chapitre 021 :	195 449.52€
Chapitre 024 :	59 000.00€
Chapitre 040 :	558.00€
Soit un total de	725 657.82€
Auquel s'ajoutent les RAR	316 617.00 €
TOTAL GENERAL	1 042 274.82€

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision

4. Tarif cantine panier repas

Monsieur le Maire dit qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour les frais de fonctionnement de la cantine lorsque l'on demande aux parents de fournir un panier repas pour leurs enfants à la cantine (pour des raisons d'allergies médicale principalement mais également en cas de grève du fournisseur de repas comme cela s'est passé dernièrement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,

Décide de fixer le tarif cantine lorsqu'un panier repas est fourni par les parents à 1€.

5. Plan de formation 2023/2025

Monsieur le Maire dit que le conseil municipal doit approuver le plan de formation du personnel pour les années 2023/2024/2025.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CIG,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,

APPROUVE le plan de formation du personnel pour les années 2023/2024/2025

Délibération n° 1 : Subvention association de chasse

Délibération n°2 : DETR aire de jeux

Délibération n°3 : Taux 2023

Délibération n°4 : Budget communal 2023

Délibération n°5 : tarif cantine panier repas

Délibération n°6 : Plan de formation 2023/2025